

Le 9 mai 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le mardi 9 mai 2023 à 19h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de madame Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Richard Handfield - district #2
Patrick Beauchamp - district #4
Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :

Samuel Champagne - district #3
Barbara Legault - district #5

La directrice générale est également présente.
Samuel Bleau-Caron, DGA
Marc Jossart, directeur des travaux publics

ORDRE DU JOUR

23-05-070

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-05-071

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2023

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE le procès-verbal du 11 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-05-072

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2023

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 30 avril 2023 au montant de 23 135,67 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 avril 2023 au montant de 299 736,11 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 492-01-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 492-19 AFIN D'AUGMENTER LA
DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 15 800 000\$

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le règlement numéro 492-19 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 15 800 000 \$.

La conseillère Chantal Chartrand dépose le projet de règlement modifiant le règlement 492-19 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 15 800 000 \$ afin de compléter les travaux de sécurisation et de rehaussement de la digue. Les contributions et subventions, accordées dans le cadre de ce règlement, seront affectées à la réduction de l'emprunt, s'il y a lieu.

23-05-073

ADOPTION /RÈGLEMENT 512-23 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LE
REPLACEMENT ET LA CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES AU DEL
ET UN EMPRUNT DE 224 000 \$

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 512-23 décrétant des dépenses pour le remplacement et la conversion des luminaires de rues au DEL et un emprunt de 224 000 \$;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement numéro 512-23 décrétant des dépenses pour le remplacement et la conversion des luminaires de rues au DEL et un emprunt de 224 000 \$, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-05-074

TRAVAUX D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE - 48E
AVENUE (PHASE I) - (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA PISTE
CYCLABLE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #7/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 98 789,67 \$ (taxes incluses), à la firme Bernard Sauvé Excavation inc., lequel représente le décompte progressif #7, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée - 48e Avenue (Phase I) - (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 307-14-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 307-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille de tarification des permis et certificats.

Le conseiller Serge Bédard dépose le projet de règlement 307-14-23 amendant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille de tarification des permis et certificats.

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 513-23 SUR LA SALUBRITÉ

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement sur la salubrité des bâtiments.

23-05-075

ADOPTION/ PROJET DE RÈGLEMENT 513-23 SUR LA SALUBRITÉ

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE le projet de règlement 513-23 sur la salubrité, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-05-076

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-85-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE RÉVISER UNE DISPOSITION CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES ET D'Y INTÉGRER LA NOTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-85-22 été tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-85-22 n'a été apportée par le Conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement 308-85-23, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

M. Richard Handfield pose les questions suivantes :

- 1- Érosion des berges entre la 25-32 suite à la crue du lac
- 2- Détails de la réparation de la station de pompage 32e Avenue
3. Commencer à adopter un règlement pour obliger les résidences ayant un puisard à changer pour un système de fosse septique sur une période de 10 ans et recherche de financement

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame la Maire répond aux questions de la séance précédente posées par le conseiller Richard Handfield.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Mme Chantal Chartrand demande aux citoyens qui ont des robes de bals et habits à les remettre à la Maison des Jeunes pour que des étudiants ayant de faibles moyens financiers puissent en profiter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

P. Beaulieu
 M. Dumais
 A. Brunette
 L. Bourdonnais
 C. Sauriol
 P. Dagenais
 Y. Bonhomme
 P. Doganerie
 L. Amesse

23-05-077

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
 Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 20h29, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale